

Montreuil, le 21 janvier 2026

La CGT devant l'Assemblée nationale le 22 janvier pour défendre le 1^{er} mai !

Demain, les député·es examinent un projet de loi qui a pour objectif de porter un coup mortel au seul jour férié payé et chômé, journée consacrée internationalement à la lutte pour les droits des travailleur·ses, ainsi qu'à la commémoration de la sanglante répression du mouvement ouvrier qui portait cette revendication.

Ce projet inspiré par le patronat, et soutenu par une coalition qui va du bloc central à l'extrême droite, ainsi que par le gouvernement, pourrait s'appliquer dès le 1^{er} mai 2026.

Le texte, déposé par un sénateur et une sénatrice centriste, ajoute de nouvelles exceptions au Code du travail, et va donc bien au-delà des seules boulangeries, prétexte initial pour justifier cette attaque. Pour preuve, boucheries et poissonneries, épicerie, restauration, et d'autres activités, seraient inclus dans cette déréglementation si la proposition était adoptée.

La Fédération CGT Commerce et Services, dont les champs professionnels couvrent plus de 8 millions de travailleur·ses, a lancé un avertissement solennel : si ce funeste projet venait à être adopté, tout serait mis en œuvre pour rappeler aux électeurs et électrices que leur député·e a voté contre leur intérêt, et provoquer leur non-réélection.

Les charognards qui s'attaquent aux droits des travailleurs ne pourront pas se cacher, et devront rendre des comptes !

La Fédération CGT Commerce et Services appelle à la grève dans ses champs professionnels, et organise un rassemblement en présence de Sophie Binet, jeudi 22 janvier 2026 dès 10h, place du Président Édouard Herriot, Paris 7^e.

Un point presse est organisé à 10h30 sur place.



Aller plus loin...

Consultez notre site internet sur www.commerce.cgt.fr ou scannez le QR code ci-dessous :



Proposition de loi

Consultez notre projet de loi en scannant le QR code ci-dessous :



Contact presse

Amar Lagha
Secrétaire général
Tél : 06 74 29 01 51